

Le Maire,

Soumet à l'Assemblée les propositions de Recettes et Dépenses qui constituent le Budget Primitif de la Commune pour l'Exercice 2009, examinées en Commission des Finances, suivant le Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Conseil Municipal,

Examinant les propositions du Budget Primitif 2009, chapitre par chapitre,

Par 21 voix Pour et 5 voix Contre (MM. MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA, Alexia RIGOLET, Sylvie FOULON) :

Adopte le Budget Primitif de la Commune – Exercice 2009 tel que présenté ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>7 177 500,- €</i>	<i>7 177 500,- €</i>
<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>7 829 050,- €</i>	<i>7 829 050,- €</i>
<i>ENSEMBLE</i>	<i>15 006 550,- €</i>	<i>15 006 550,- €</i>